

VERS UN PCAET AMBITIEUX ET STRUCTURANT

Contribution du Conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire au PCAET 2024-2030

La Métropole Tours Métropole Val de Loire (TMVL) a saisi le Conseil de développement (CoDev) pour qu'il procède à une analyse de la stratégie et du programme d'actions de son Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET) 2024-2030. Après avoir étudié les éléments du dossier qui lui ont été transmis, et qui incluent plus de deux cents actions, le CoDev émet plusieurs observations et suggestions. Il propose également à TMVL une priorisation plus forte des actions du PCAET, en premier lieu en ce qui concerne la mise en place d'une gouvernance solide de celui-ci. Budgétisation, évaluation environnementale globale, fortification des actions visant à l'adaptation au changement climatique, sobriété, prise en compte de différents niveaux géographiques sont aussi des éléments marquants des recommandations du CoDev.

SEPTEMBRE 2024

**Conseil de Développement
de Tours Métropole Val de Loire
Atelier : Aménagement du Territoire**



CONTEXTE

Pour faire face au changement climatique planétaire, à la nécessité à la fois de réduire la consommation énergétique du territoire, de diminuer la production de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, des sols, de l'eau, de la biodiversité, tout en mettant en place des actions fortes d'adaptation aux effets du changement climatique, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose depuis 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants d'établir un PCAET.

Le CoDev de TMVL a été saisi pour donner son avis sur le PCAET 2024 – 2030 arrêté par TMVL lors de son conseil métropolitain du 25 mars 2024. L'atelier « Aménagement du Territoire » du CoDev a été missionné pour coordonner la réponse du CoDev à la saisine de TMVL, en interaction avec l'atelier « Mobilités ».

Conformément aux exigences de la loi, le PCAET de TMVL contient un diagnostic territorial, une stratégie territoriale et un programme d'actions. Il a également fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Pour sa construction, TMVL a choisi de mettre en place une large concertation. Cent huit actions sont affichées, mais, compte tenu des nombreux renvois vers d'autres documents, le PCAET de TMVL comprend en réalité plus de 200 actions. Il contient quatre ambitions. L'ambition n°1, relative à la réduction de la consommation énergétique, contient à elle seule près de la moitié des actions présentées, l'ambition n°2 sur l'adaptation au changement climatique est en deuxième position, suivie de l'ambition n°4 sur le faire ensemble, l'ambition n°3 sur la qualité de l'air recouvrant *a priori* le plus petit nombre d'actions.

SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS DU CODEV

Tours Métropole Val de Loire (TMVL) a su construire, dans le cadre d'un large processus participatif, un **Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET) fédérateur**, en synergie avec nombre de documents de planification stratégique (plan de déplacement urbain, programme local de l'habitat, projet alimentaire territorial, schéma directeur cyclable, stratégie numérique responsable, schéma de développement touristique, programme d'actions et de prévention des inondations, schéma directeur eau potable, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, plan de protection de l'atmosphère, schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, etc.).

Aussi, le CoDev salue l'ambition fédératrice du PCAET de TMVL et la volonté de la métropole de construire ce plan en incluant le maximum de parties prenantes, éléments forts d'acceptabilité.

Face à une température moyenne de la planète de + 1,1 °C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle, le territoire de TMVL est d'ores et déjà impacté par le réchauffement climatique, situation qui est appelée à s'aggraver au cours des prochaines décennies. TMVL doit ainsi relever de nombreux défis, qui doivent faire l'objet d'un traitement au sein de son PCAET.

Or, le CoDev juge le PCAET de TMVL mal armé pour agir efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du réchauffement climatique. Les questions de projet politique, de gouvernance, de priorisation et d'impact environnemental global des actions, de budget ou encore de planification se retrouvent posées pour toutes les opérations envisagées dans ce PCAET.

Dès lors, le CoDev émet dans son rapport des réserves sur la réalisation du plan. Il est notamment mis en exergue :

- une priorisation insuffisante et, de façon générale, une absence de budgétisation et de planification concrète des actions interrogeant le CoDev quant à la soutenabilité du PCAET ;
- un certain nombre de non-conformités règlementaires ;
- la présence d'actions peu ou pas connectées aux objectifs affichés ;
- des références à des documents déjà échus ou en cours d'élaboration.

Afin de permettre à TMVL de relever le plus grand défi du XXI^e siècle, le CoDev formule **neuf préconisations prioritaires destinées à contribuer à la soutenabilité et à l'efficacité du PCAET** :

1. La première préconisation du CODEV est celle de **mettre en place en première priorité une véritable gouvernance du projet territorial de transition environnementale et énergétique**. La création d'un secrétariat général à la planification écologique (SGPE) constitue une action phare, qui doit impérativement être portée par la direction générale des services de TMVL et comprendre les moyens humains et financiers nécessaires. Les actions 85 et 86 de l'Ambition 4

du présent PCAET vont résolument dans cette direction, elles sont encore trop vagues ou timides pour assurer un guidage efficace de réalisation du PCAET.

2. Une deuxième priorité sera de **budgeter clairement les actions** inscrites dans ce PCAET, d'y **adosser de réels moyens humains et de définir des indicateurs de suivi précis**. Il s'agit là d'une obligation légale. De façon concrète et pragmatique, la budgétisation est aussi un support d'aide à la décision.
3. Le CoDev constate que nombre d'actions d'envergure (tramway, nouvelle unité de valorisation énergétique, réseau de chaleur ou froid, etc.) sont susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement et ne font pas l'objet d'une étude à la fois fine et globale au sein du rapport d'évaluation environnementale. Avant d'entreprendre ces actions, le CODEV demande à TMVL d'en **évaluer l'impact environnemental global** et de **prévoir**, dans le cadre du dispositif de suivi, **un processus continu d'évaluation environnementale** afin d'identifier en particulier les impacts négatifs imprévus sur l'environnement et, le cas échéant, de faire évoluer le PCAET.
4. Le CODEV suggère à TMVL d'être **plus fort et offensif sur l'adaptation du territoire aux effets du réchauffement climatique** (Ambition 2) en **se dotant d'une véritable stratégie d'adaptation au changement climatique**. Celle-ci devra en particulier traiter de manière offensive l'ensemble des risques majeurs auxquels le territoire est exposé dont le premier concerne les canicules, pourtant absentes du programme d'actions. Il s'agit là d'un point crucial pour l'attractivité du territoire dans tous les domaines.
5. Dans les différentes ambitions du plan, le CoDev suggère de **prioriser les actions visant la sobriété de l'utilisation des ressources énergétiques** (ex : Ambition 1 – Réduction de la consommation énergétique), **tout en privilégiant les ressources décarbonées**. D'après le diagnostic territorial du PCAET, les deux domaines les plus impactants du territoire sont le secteur résidentiel et le transport routier (très majoritairement intra zone d'influence TMVL). Aussi :
 - a. Pour le secteur résidentiel dont l'essentiel du parc est ancien, il convient de **privilégier les travaux d'isolation et mettre en place des solutions de chauffage et de rafraîchissement énergétiquement sobres** dans la réhabilitation et l'adaptation du bâti, qu'il s'agisse de bâtiments publics (Ambition 4) ou privés (Ambition 1).
 - b. Parmi les actions qui deviendront des références pour une diminution vertueuse de la consommation énergétique du transport routier tout en réduisant aussi les gaz à effet de serre, **le projet de revitalisation et de développement de l'étoile ferroviaire métropolitaine** (sur laquelle s'appuie le projet SERM) est une opération structurante qui méritera d'être incluse et mise en avant dans le PCAET. Le **réseau cyclable sécurisé** constitue également une priorité de premier plan.

-
6. La mise en place prochaine du PLUM est une opportunité à prendre pour renforcer le PCAET. À ce titre, **le futur PLUM devra intégrer les enjeux climatiques** à travers en particulier des coefficients ambitieux de pleine terre et de biotopes par surface de bâtiment, des encouragements aux matériaux biosourcés et la place renforcée des trames vertes, bleues, marrons et noires. Le CoDev réaffirme par ailleurs sa proposition d'inscrire dans le PLUM une OAP spécifique traitant pleinement la question de la surchauffe urbaine (voir CoDev de TMVL, Une métropole en surchauffe, Rapport, 2023).
 7. Avec ses 22 communes de taille et profil très différents, les propositions inscrites dans ce PCAET ne peuvent pas être appliquées de façon homogène sur tout le territoire, de même que le territoire de TMVL ne peut pas être vu comme indépendant des territoires qui l'entourent. Le CODEV demande à TMVL d'**intégrer une analyse multi-échelles** afin de prendre en compte les spécificités des différents niveaux géographiques qui la composent et ceux avec lesquels elle interagit fortement afin de permettre une répartition juste des efforts. Il propose également de **mettre en place une conférence des parties** (COP) regroupant l'ensemble des parties prenantes du territoire métropolitain afin que chacun s'engage concrètement dans la mise en œuvre du PCAET.
 8. Pour la question de la qualité de l'air, le CoDev appelle TMVL à **rester vigilante dans la mise en œuvre de la ZFE-m afin de ne pas créer plus d'injustice sociale**. En plus du développement de modes de déplacements alternatifs accessibles à tous (recommandation 5), des mesures financières au profit des populations les plus fragiles ainsi qu'un continuum de participation du public devront être mis en place.
 9. L'ensemble des actions du PCAET devra s'accompagner d'**opérations pédagogiques d'envergure**, seul moyen d'obtenir la collaboration de la population, des entreprises, et plus généralement des usagers.

ANIMATEURS DE L'ATELIER AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RAPPORTEURS :

Elisabeth BLESBOIS et Thomas THUILLIER

RÉDACTEURS PRINCIPAUX : Elisabeth BLESBOIS et Thomas THUILLIER

RÉDACTEURS SECONDAIRES : Christian AVENET, Alain BLANCHET, Vincent CHABIN, Christine CHASSEGUET, Bruno DEBRON Véronique DUTOIR, Nicolas GASPARD, Benoit LAURET, François LOUAULT, Corinne MANSON, Pierre MAZURIER, Nicolas MERLOT, Jean-Pierre PAQUIEN, Clément SVOBODNY et Julien FLEUREAU

DURÉE de l'ATELIER : Avril 2024 / Septembre 2024

INTERVENANT : Stéphane HOUQUES (*Membre du Bureau délégué au PCAET*)

RÉALISATION et PUBLICATION : Élisabeth BAUBERT et Raphaël LEGERET



60 avenue Marcel Dassault 37200 Tours



codev.tours-metropole.fr



codev@tours-metropole.fr



[@CODEVToursMetropole](https://www.facebook.com/CODEVToursMetropole)



[@codevtours](https://twitter.com/codevtours)



[LinkedIn](#)



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE